FUBLIQUE TUNISIENNE

DISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

IRECTION DE L'HYGIENE DU MILIEU ET E LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

> -35 60

IRCULAIRE Nº 60/90

O B J E T/ : Renforcement des mesures d'hygiène et d'assainissement.

Afin de prévenir une éventuelle recrudescence de cas de maladies transmissibles liées à la contamination fécale fréquente en pareille saison, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir renforcer la surveillance, en milieux urbain et rural, de la qualité bactériologique des eaux destinées à la consommation humaine, des denrées alimentaires à tous les niveaux ( marchés, souks, etc....), des eaux usées dans les réseaux publics et celles réutilisées en agriculture.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir inciter les autorités et organismes régionaux et locaux concernés ( communes, SONEDE, ONAS, Génie Rural, etc...) afin qu'ils renforcent leurs activités en matière: de :

- Lutte antivectorielle ( mouches ).
- Enlèvement et élimination hygiènique des déchets d'origine domestique.
- Salubrité des lieux et établissements publics.
- Entretien et désinfection des points d'eau publics

en milieu rural .-

DALI JAZI

MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

MESSIEURS :

LES DIRECTEURS REGIONAUX DE LA SANTE PUBLIQUE POUR EXECUTION LES CHEFS DE SERVICE D'HYGIENE ET D'ASSAINISSEMENT